

# La police municipale vous informe...

## LES DEJECTIONS CANINES

Le nombre d'animaux familiers s'est accru. Plus de la moitié des foyers français possède au moins un animal de compagnie.

La place de l'animal dans les familles est sans conteste essentielle. Nombreux sont en effet les aspects bénéfiques liés à la présence animale, notamment pour les personnes âgées, malvoyantes ou non-voyantes, mais aussi pour toutes les personnes qui ont un manque affectif. Source de bien-être, d'affection, d'apaisement et de sécurité, remède à la solitude, facteur d'équilibre et d'éveil pour l'enfant, c'est aussi un membre de la famille à part entière.

Paradoxalement, la présence d'animaux n'est pas sans créer des risques et provoquer des nuisances, notamment :

- ✓ Les risques sanitaires liés à la transmission possible d'agents infectieux, ainsi que l'apparition d'allergies
- ✓ Les risques de morsures, griffures et bousculades
- ✓ Les nuisances sonores
- ✓ Les déjections sur la voie et dans les lieux publics, en raison de l'incivisme de certains propriétaires

Incivilité, et si on se réfère à la définition de ce mot que donne Wikipédia, on lit ceci:

**Incivilité** désigne un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.



### ***Les dangers des crottes de chien entre .... Pollution, glissades et parasites !***

Le premier danger est d'ordre accidentel, en effet il est bon de rappeler que la présence des déjections canines sur un trottoir peut être des redoutables pièges pour les piétons.

Un autre danger que font courir les déjections canines sur la voie publiques est d'ordre sanitaire, surtout pour les jeunes enfants quand ces crottes se trouvent dans les espaces vert comme les gazons ou les squares de jeux.

Dans ces endroits les bambins se déplacent principalement à "4 pattes" ce qui favorise la contamination d'agents pathogènes divers notamment la redoutable toxocarose oculaire.

Les adultes eux aussi n'échappent pas à la contamination.

Si les déjections de nos compagnons canins sont dangereuses pour la santé des animaux, c'est parce qu'elles sont un habitat favorisé pour les Ascaris, des vers parasites qui vivent dans les intestins de nos amis à poils, et à l'occasion dans les nôtres. Invisibles à l'œil nu, les œufs de ces Ascaris sont susceptibles de survivre de nombreux mois sur le sol, et les chiens peuvent facilement se contaminer en fouillant dans les déjections de leurs congénères.

Si on ne peut pas les voir au moment de la contamination, les vers ont aussi des effets discrets, mais réels sur la santé du chien. Pas de maladie frappante, à moins que votre compagnon à quatre pattes ne soit très gravement contaminé, mais une faiblesse générale et un risque plus important de malnutrition. Il est donc possible qu'un chien en souffre... et contamine les autres chiens du quartier sans que personne ne remarque quoi que ce soit !

En outre, des comportements peu citoyens des possesseurs de chiens laissant trôner les déjections sur les trottoirs conduisent à la dégradation du cadre de vie dans la ville : un sentiment d'insécurité (à des degrés divers), une impression de laisser-aller... sont autant de facteurs impactant sur l'image positive de la ville concernée !

- Abandon en un lieu public (ou privé) de déjections canines par le propriétaire ou le conducteur d'un chien.
- Cette infraction, est réprimée par le Code Pénal. Il s'agit d'une amende de 2<sup>ème</sup> classe, soit 150 € d'amende